



ESPACE PIERRE VALDO

8, Rue Bélissen – 69005 LYON

Tel : 04.72.16.30.61

enfance@epvaldo.org

REGLEMENT DES SORTIES FAMILIALES

Modalités de fonctionnement et d'inscription

Dans le cadre de son projet de développement des actions en lien avec les familles usagères, l'Espace Pierre Valdo organise des sorties familiales afin de permettre aux familles de bénéficier de loisirs communs avec leurs enfants, de découvrir des lieux, de sortir du quotidien, de partager un temps fort. Ces sorties présentent plusieurs avantages pour les participants :

- Favoriser la découverte de sites, animations et activités diverses.
- Pouvoir bénéficier de moments de détente en famille,
- Pouvoir rencontrer et côtoyer d'autres familles usagères de l'Espace Pierre Valdo,
- Favoriser et renforcer la relation parent/enfant dans un autre cadre que celui du quotidien, autour d'une activité commune.

Les sorties familiales sont organisées sur une journée sur notre territoire ou dans une autre région.

INSCRIPTIONS

Pour s'inscrire à une sortie familiale, il faut être obligatoirement usager de l'Espace Pierre Valdo et accepter le règlement.

Les inscriptions se font impérativement auprès de l'accueil de l'Espace Pierre Valdo durant les heures d'ouverture du secrétariat par ordre d'arrivée.

L'inscription est validée après paiement de la somme due.

Vous devrez obligatoirement avoir fourni ou fournir :

- Un justificatif de votre quotient familial.
- Le paiement en chèque ou en espèce.
- Attestation responsabilité civile familiale.

TARIFICATION

Afin d'en permettre l'accès au plus grand nombre, une tarification modulée en fonction du revenu des familles est proposée.

La tarification est établie en fonction du coût réel de la sortie (frais de transport, frais d'activités : entrées...).

La participation financière des familles est établie à 70 % du coût réel par personne de la sortie.

ANNULATIONS

Toute inscription étant définitive, aucun remboursement ne sera effectué en cas d'absence ou de désistement sauf pour les situations suivantes :

- Absence pour des raisons médicales (sur présentation d'un certificat médical obligatoire).
- En cas de force majeure : événement familial grave.

En cas d'annulation de la sortie par l'Espace Pierre Valdo (conditions météo défavorables, nombre de participants insuffisants..), les familles seront informées et remboursées.

ASSURANCE

En cas d'incident ou d'accident d'un usager lors de la sortie, c'est sa responsabilité civile qui est engagée. Tous les participants doivent donc pouvoir justifier d'une assurance « responsabilité civile » couvrant les risques encourus par eux-mêmes et/ou causés au tiers.

Le rapatriement est à la charge financière de l'utilisateur ou de son assurance personnelle. L'assurance de l'Association couvre uniquement les dommages si sa responsabilité est avérée (accompagnateur, transport..).

Les familles inscrites devront impérativement inscrire les coordonnées d'une personne à contacter en cas d'urgence (Nom, prénom et numéro de téléphone).

En cas d'accident d'un adulte, engendrant son immobilisation ou son hospitalisation, les enfants seront confiés aux accompagnateurs si le parent était seul. Au retour de la sortie, la personne désignée par la famille lors de l'inscription sera appelée pour leur prise en charge.

Il en est de même dans le cas où le parent devra accompagner un de ses enfants à effectuer des soins sur place et laisser ses autres enfants aux accompagnateurs.

L'utilisation de la ceinture de sécurité est obligatoire pour les adultes ainsi que pour les enfants dans les cars. Nous vous demandons d'apporter votre réhausseur pour les enfants de moins de 10 ans ou mesurant moins d'un mètre 50.

HORAIRE – MODALITE – RESPONSABILITE

Le respect des heures de rendez-vous fixées est impératif, tant au moment du départ que tout au long de la journée.

Pour le bon déroulement de la sortie, il faudra arriver 15 mn avant l'horaire de départ.

Il sera parfois demandé aux familles d'apporter leur pique-nique si sortie à la journée (prévoir un sac à dos lors de certaines sorties type ballade).

Les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents pendant tout le déroulement de la sortie (dans le car, durant les activités...).

Si une famille donne la responsabilité de son/ses enfant(s) à une autre famille ou à d'autres membres de la famille habilités à venir chercher les enfants (ex : grand-parent) pour la journée, une attestation d'autorisation lui sera demandée.

Informez les organisateurs en cas de contrainte de santé.

Depuis mars 2020 : MASQUES OBLIGATOIRES dans le car et durant les visites de site.

Respecter les lieux de visite (musées, aires de pique nique...) et les laisser propres.

Eviter de prendre tout objet de valeur, l'association déclinant toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de détérioration.

Animaux de compagnie interdits.

A défaut de respect des termes de ce règlement, la Direction de l'Espace Pierre Valdo se réserve la possibilité de refuser l'inscription d'une famille lors d'une prochaine sortie.

DEROULEMENT DE LA JOURNEE

Au minimum, deux permanents de l'Espace Pierre Valdo participent et accompagnent la sortie. Elles ont en charge de veiller au bon déroulement de la journée pour l'ensemble du groupe. Elles sont déchargées de toute responsabilité de surveillance ou d'encadrement des enfants qui sont sous la seule responsabilité de leurs parents.

Il est important que chaque personne veille au respect de chacun des membres du groupe. Ceci implique un respect des horaires durant la sortie, une gestion des éventuels désaccords en dehors du groupe et un comportement adapté à la vie en collectivité.

En cas de mauvais temps sur place, le retour peut être anticipé.

Le responsable de la sortie remettra un numéro de téléphone portable à chaque famille participante afin qu'il puisse être contacté au moindre souci.

Je soussigné(e) Mr ou Mme

Atteste avoir pris connaissance du présent règlement des sorties familiales et m'engage à en respecter les termes.

Lu et approuvé, le

Signature